



Communauté de Communes
du Haut Allier

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 JANVIER 2016**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU
26 JANVIER 2016 à 20 H 30**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : MME Laurence MARTINEZ, M. Anthony MARTIN, Pierre MARTIN, Serge BRAJON, Guy ODOUL, Philippe PIN, Jean-Louis BRUN, Daniel CELLARIER, Guy MALAVAL, Gérard SOUCHON, Olivier ALLE, Marc OZIOL, Dominique CHOPINET, Alain GAILLARD, Daniel BACON, Raymond MARTIN, Joël ROUX, Guy MAYRAND.

Absents excusés :

Pouvoirs : Bernadette MOURGUES à Gérard SOUCHON
Pome CASTANIER à Olivier ALLE
Myriam MARTIN à Marc OZIOL
Alain GONY à Guy ODOUL
Lionel CELLARIER à Philippe PIN

Secrétaire de séance : Daniel CELLARIER.

Compte-rendu du 10 décembre 2015 :

Monsieur Daniel CELLARIER, secrétaire de séance, attire l'attention sur le fait qu'au point n° 15 "Aménagement de la Maison des Services au public – Avenants au marché public de travaux", le montant de 2 avenants ont été légèrement modifiés par rapport aux données communiquées en séance (ajustements).

Cette remarque étant prise en considération, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2016) pour le projet d'acquisition d'une nouvelle étrave de déneigement (Véhicule UNIMOG) :

Monsieur le Président rappelle que le véhicule UNIMOG U 300 a été acquis par la CCHA début 2012 afin que le Territoire du Haut Allier dispose d'un engin de déneigement plus puissant pour les interventions en zones difficiles et pour pallier les difficultés rencontrées en cas de grosses intempéries par d'autres engins de déneigements (de type tracteurs) présents sur les Communes.

A la fin de cette même année 2012, il a été procédé au remplacement de la saleuse-sableuse pour ce même UNIMOG. Seule l'étrave n'a pas encore été remplacée. Toutefois, l'état de cette étrave nécessite d'envisager son remplacement pour la prochaine saison hivernale 2016-2017.

En fonction des nouveaux dossiers éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) sur 2016, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40 %, pour cet équipement de déneigement dont le coût s'élève à **13 173, 60 € H.T.** :

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **par 1 "Abstention", 1 voix "CONTRE" et 21 voix "POUR"**,

DÉCIDE d'acquérir une nouvelle étrave de déneigement.

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat, à hauteur de 40 %, au titre de la DETR 2016.